

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 651-2023

2023-03-049

Règlement numéro 651-2023 ayant pour objet de décréter une dépense de quatre cent cinquante-et-un mille cinq cent soixante-dix-sept dollars (451 577 \$) et un emprunt de quatre cent cinquante-et-un mille cinq cent soixante-dix-sept dollars (451 577 \$) pour des travaux d'installation de conduites, voirie et autres travaux connexes sur le chemin du Lac Sud

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est régie par le Code municipal du Québec ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de bouclage de réseau d'aqueduc sur le chemin du Lac Sud, entre la route principale et la rue des Muguets afin d'équilibrer la pression de la desserte en eau potable et améliorer la protection incendie des immeubles existants raccordés au réseau d'aqueduc du Village ;

ATTENDU que ces travaux font l'objet d'une recommandation dans le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par la firme Beaudoin Hurens (No de dossier J7732-01) révision 1, daté de novembre 2016 tel que déposé au MAMOT ;

ATTENDU que ces travaux se dérouleront sur une voie publique sous la juridiction du ministère des Transports et que la Municipalité s'engage à obtenir tous les permis et autorisations requises ;

ATTENDU que le coût total de ces travaux est de quatre cent cinquante-et-un mille cinq cent soixante-dix-sept dollars (451 577 \$) ;

ATTENDU la confirmation d'admissibilité à une aide financière de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) datée du 21 septembre 2022 et d'une affectation d'un montant de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$) afin de permettre la réalisation des travaux ci-avant mentionnés ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé au public pour considération à cette même séance ;

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 651-2022 ne présente aucun changement avec le projet de règlement présenté et déposé au public pour considération à la séance ordinaire du 1^{er} février 2023 ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de quatre cent cinquante-et-un mille cinq cent soixante-dix-sept dollars (451 577 \$) ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Karine Séguin
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

QUE le règlement numéro 651-2023 décrétant une
dépense de quatre cent cinquante-et-un mille cinq
cent soixante-dix-sept dollars (451 577 \$) et un
emprunt de quatre cent cinquante-et-un mille cinq
cent soixante-dix-sept dollars (451 577 \$) pour des
travaux d'installation de conduites, voirie et autres
travaux connexes sur le chemin du Lac Sud, soit et
est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et
qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes
fins que de droit.

ARTICLE 2 OBJET ET DÉPENSE EN IMMOBILISATION DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à procéder à des travaux d'installation de conduites
d'aqueduc afin de boucler le réseau du village sur le chemin du Lac Sud, entre
la route Principale et la rue des Muguets (annexe « F » – Localisation des
travaux), voirie et travaux connexes afin d'équilibrer la pression de la desserte
en eau potable et améliorer la protection incendie des immeubles existants
raccordés au réseau d'aqueduc du Village selon les coûts décrits dans le
document déposé et signé par Me François Alexandre Guay, directeur
général de la Municipalité de Sainte-Mélanie, en date du 1^{er} février 2023, basé
sur l'estimation des coûts préparés par GBI, en date du 24 janvier 2023 (No
13464-00) et demandes de prix des services techniques connexes lesquels
font partie intégrante du présent règlement respectivement comme annexes
« A », « B » et « C ».

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de quatre cent cinquante-et-
un mille cinq cent soixante-dix-sept dollars (451 577 \$) pour les fins du
présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil
est autorisé à emprunter une somme de quatre cent cinquante-et-un mille cinq
cent soixante-dix-sept dollars (451 577 \$) sur une période de **vingt-
cinq (25) ans**.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au
remboursement en capital des échéances annuelles de cent pour cent
(100 %) du coût total des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, voirie
et travaux connexes, y compris la juste proportion des frais incidents et taxes
applicables, tels qu'il est identifié à l'annexe « A », il est par le présent
règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de
l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situé dans
le bassin de taxation identifié en orange et décrit à l'annexe « D » jointe au
présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour
chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les
dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital
des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles
imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette
compensation.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le Conseil affecte au paiement d'une partie du service de la dette, la subvention suivante :

- Une aide financière de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) (annexe « E ») ;

ARTICLE 8

Il est loisible à tout propriétaire visé par les dispositions de l'article 5 de payer en un seul versement la part du capital de l'emprunt visé à l'article 4 en regard de son immeuble tel que décrit à l'article 5. Ce paiement doit être fait au moins 30 jours avant la date prévue pour l'emprunt, suite à un avis donné par le directeur général.

ARTICLE 9

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil au besoin, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement, le 1^{er} février 2023

Adoption du règlement, le 1^{er} mars 2023

Approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 21 mars 2023

Avis public d'entrée en vigueur, le 22 mars 2023

Louis Freyd
Maire

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE « A »

Coûts détaillés du règlement d'emprunt 651-2022
(bouclage de l'aqueduc du Village sur le chemin du Lac Sud)

		Montant
Travaux		
1 Chemin du Lac Sud		
1.1 Général et travaux divers		12 500.00 \$
1.2 Aqueduc		67 450.00 \$
1.3 Égout sanitaire		57 600.00 \$
1.4 Égout pluvial et drainage		35 925.00 \$
1.5 Voirie		132 850.00 \$
	SOUS TOTAL	306 325.00 \$
Contingences		
Contingences	10%	30 632.50 \$
	SOUS-TOTAL	336 957.50 \$
Services techniques		
Estimation des coûts		47 780.00 \$
Plans, devis et surveillance		
Contingence - surveillance	20 %	4 720.00 \$
Tests de sols		3 350.00 \$
	SOUS-TOTAL	392 807.50 \$
Taxes de vente		
TPS/TVQ nettes	4.9875%	19 591.27 \$
	SOUS-TOTAL	412 398.77 \$
Frais de financement		
Financement temporaire	9.5 %	39 177.88 \$
	TOTAL	451 576.65 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

Par :

Nom : Me François Alexandre Guay

Titre : Directeur général et greffier-trésorier

Date : 1^{er} février 2023

ANNEXE « B »

Estimation détaillée de la firme d'expert conseil, *GBI*
No de dossier : 13464-00 et détails des coûts



Résumé de l'estimation préliminaire

Municipalité de Sainte-Mélanie
Bouclage d'aqueduc chemin du Lac Sud
Dossier *gbi* : 13464-00

Date : Le 24 janvier 2023

Coûts estimés

1.0 Chemin du Lac Sud

1.1 Général et travaux divers	12 500.00 \$
1.2 Aqueduc	67 450.00 \$
1.3 Égout sanitaire	57 600.00 \$
1.4 Égout pluvial et drainage	35 925.00 \$
1.5 Voirie	132 850.00 \$

Grand sous-total 306 325.00 \$

Imprévus 10 % 30 632.50 \$

Total 336 957.50 \$

T.P.S. 5 % 16 847.88 \$

T.V.Q. 9,975 % 33 611.51 \$

Grand total de l'estimation préliminaire 387 416.89 \$

gbi

Préparé sous DSI par :

Jérémy Roy, CPI
OIQ no 6040093

Et par :

David Beauséjour, ing.
OIQ no 143232

/mt

Notes¹

La présente estimation n'inclus pas :

- Excavation de roc ;
- Gestion et disposition de matériaux contaminés.

Notes²

- La conception finale n'ayant pas été réalisée, les quantités et dimensions sont sujettes à changement ;
- La structure de chaussée proposée peut varier.

Notes³ : Les estimations globales du coût des travaux préparées par nos professionnels sont émises au meilleur de leurs connaissances et tiennent compte des éléments relevant de la compétence professionnelle de nos ingénieurs. Elles sont basées sur des conditions de marché historiques pour un concept, un échéancier de construction et une évaluation des coûts de main-d'œuvre et de matériaux pour des projets comparables, le tout évalué au jour de l'estimation.

Nos professionnels ne peuvent être tenus responsables de tout écart dû à des conditions particulières qui dépassent les compétences professionnelles d'ingénierie ou qui dérogeraient à cet historique, tels la surchauffe du marché de la construction, la disponibilité des matériaux, la variation du taux de change, une situation de pandémie ou autrement.

Dossier *gbi* : 13464-00

Page | 1

Municipalité de Sainte-Mélanie
 Bouclage d'aqueduc chemin du Lac Sud
 Dossier gbi : 13464-00

Art.	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
1.0 Chemin du Lac Sud					
1.1 Général et travaux divers					
1.1.1	Conditions générales de chantier		Forfaitaire		5 000.00 \$
1.1.2	Inspection vidéo des lieux avant travaux		Forfaitaire		1 000.00 \$
1.1.3	Gestion de la circulation et signalisation de chantier		Forfaitaire		3 000.00 \$
1.1.4	Soutènement des infrastructures et des services publics souterrains et aériens		Forfaitaire		2 000.00 \$
1.1.5	Clôture de chantier de 1,8m de hauteur		Forfaitaire		1 000.00 \$
1.1.6	Contrôle de la poussière - abat poussière (à la demande de l'ingénieur)		Forfaitaire		500.00 \$
Total article 1.1					12 500.00 \$
1.2 Aqueduc					
1.2.1	Aqueduc temporaire				
	• Alimentation temporaire avec protection incendie		Forfaitaire		7 500.00 \$
1.2.2	Enlèvement et disposition de sections du réseau d'aqueduc existant, tout diamètre (conduites, chambre de vanne, vanne, butée, branchements privés, etc.)		Forfaitaire		1 000.00 \$
1.2.3	<u>Raccord à l'aqueduc existant</u>				
	• 150mmø (sous pression)	1	unité	3 500.00 \$	3 500.00 \$
	• 200mmø (sous pression)	1	unité	4 000.00 \$	4 000.00 \$
1.2.4	<u>Conduite d'aqueduc</u>				
	• 200mmø	170	m.lin.	220.00 \$	37 400.00 \$
1.2.5	<u>Vanne d'arrêt</u>				
	• 200mmø	2	unités	3 000.00 \$	6 000.00 \$
1.2.6	<u>Branchement privé (en tranchée commune)</u>				
	• 20mmø	5	unités	1 200.00 \$	6 000.00 \$
	• 25mmø	1	unité	1 750.00 \$	1 750.00 \$

Art.	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
1.2.7	Isolant rigide HI-40, 50mm d'épaisseur	10	m.ca.	30.00 \$	300.00 \$
Total article 1.2					67 450.00 \$
1.3 Égout sanitaire					
1.3.1	Contrôle et gestion des eaux d'égouts sanitaire, unitaire, pseudo-séparatif, pluvial et de ruissellement		Forfaitaire		1 500.00 \$
1.3.2	<u>Raccord à l'égout existant</u> • 250mmø (nouvelle conduite au regard existant)	1	unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
1.3.3	<u>Conduite d'égout sanitaire</u> • 250mmø	170	m.lin.	230.00 \$	39 100.00 \$
1.3.4	<u>Regard d'égout sanitaire à joint de caoutchouc</u> • 1200mmø	1	unité	6 000.00 \$	6 000.00 \$
1.3.5	<u>Branchement privé (en tranchée commune)</u> • 150mmø	6	unités	1 500.00 \$	9 000.00 \$
Total article 1.3					57 600.00 \$
1.4 Égout pluvial et drainage					
1.4.1	<u>Puisard de béton</u> • Puisard d'infiltration 600mmø • Puisard d'infiltration 450mmø (hors chaussée)	3 3	unités unités	6 000.00 \$ 4 500.00 \$	18 000.00 \$ 13 500.00 \$
1.4.2	Drain perforé de 150mmø à installer de part et d'autre de chaque puisard (6m)	105	m.lin.	25.00 \$	2 625.00 \$
1.4.3	Fossé à reprofiler	100	m.lin.	18.00 \$	1 800.00 \$
Total article 1.4					35 925.00 \$
1.5 Voirie					
1.5.1	Enlèvement et disposition du pavage existant (incluant trait de scie)	590	m.ca.	5.00 \$	2 950.00 \$
1.5.2	Excavation du matériel sous le profil finale, mise en forme et compactage de l'infrastructure		Forfaitaire		15 000.00 \$
1.5.3	Sous-fondation de sable classe "A" sur 300mm d'épaisseur	375	t.mét.	15.00 \$	5 625.00 \$
1.5.4	Pierre concassée MG-20 sur 300mm d'épaisseur	475	t.mét.	24.00 \$	11 400.00 \$



Art.	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
1.5.5	Trottoir de béton armé, 1,5m de largeur	260	m.lin.	165.00 \$	42 900.00 \$
1.5.6	Mise en forme, compactage et nivellement (préparation avant pavage)	575	m.ca.	2.50 \$	1 437.50 \$
1.5.7	Nettoyage et ajustement des services lors des travaux de pavage de rue		Forfaitaire		1 000.00 \$
1.5.8	<u>Béton bitumineux</u>				
	• ESG-14, 60mm d'épaisseur, PG-58H-34 (couche de base - rue)	90	t.mét.	170.00 \$	15 300.00 \$
	• ESG-10S, 40mm d'épaisseur, PG-58H-34 (couche de base - rue)incluant liant d'accrochage	60	t.mét.	180.00 \$	10 800.00 \$
1.5.9	<u>Rapport au pavage existant</u>				
	• Couche de base de la rue		Forfaitaire		1 000.00 \$
	• Couche d'usure de la rue (incluant planage et adhésif pour joint froid)		Forfaitaire		4 000.00 \$
1.5.10	<u>Chanfreins asphaltiques</u>				
	• Fourniture du pavage et construction de chanfreins	45	m.lin.	15.00 \$	675.00 \$
	• Enlèvement et disposition hors site des chanfreins	45	m.lin.	7.50 \$	337.50 \$
1.5.11	<u>Marquage de la chaussée</u>				
	• Couche de base de la rue		Forfaitaire		600.00 \$
	• Couche d'usure de la rue		Forfaitaire		600.00 \$
1.5.12	<u>Entrées et terrains privés</u>				
	• Enlèvement et disposition du pavage existant (incluant trait de scie)	150	m.ca.	12.00 \$	1 800.00 \$
	• Pierre concassée 20-0mm, épaisseur variable	0	t.mét.	35.00 \$	- \$
	• Préparation avant pavage	150	m.ca.	7.00 \$	1 050.00 \$
	• Béton bitumineux EB-10C, 50mm d'épaisseur, PG-58S-28	20	t.mét.	315.00 \$	6 300.00 \$
	• Pavé uni	0	m.ca.	300.00 \$	- \$
1.5.13	Engazonnement (tourbe en plaques) incluant 150mm de terre végétale	650	m.ca.	15.50 \$	10 075.00 \$
Total article 1.5					132 850.00 \$

ANNEXE « C »

Demandes de prix – Services techniques



ANNEXE A Documents à fournir avec le prix DEMANDE DE PRIX

ANNEXE V DU RÈGLEMENT 619-2022 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE	
DÉSIGNATION LÉGALE	
Raison sociale	GBI Experts-conseils inc.
Adresse du siège social	255, boulevard Crémazie Est, 9e étage Montréal (Québec) H2M 1L5
Téléphone	Bureau : 450 752-6555, poste 1129
	Cellulaire : 450 758-1595
Télécopieur	N/A
Adresse pour fins de correspondance	136, rue Marguerite-Bourgeois Joliette (Québec) J6E 4C1
Personne autorisée et responsable du contrat	M. David Beausejour
Fonction	Ingnénieur
Courriel	dbeausejour@gbi.ca
Numéro d'inscription des taxes	TPS : 143 123 495
	TVQ : 102 269 4789
Date	Le 1er décembre 2022

VEUILLEZ COMPLÉTER ET RETOURNER CETTE SECTION SI VOUS N'ÊTES PAS INTÉRESSÉ	
<input type="checkbox"/>	Le délai d'exécution est insuffisant pour réaliser les exigences de la demande de prix;
<input type="checkbox"/>	La demande de prix est hors de notre champ d'expertise;
<input type="checkbox"/>	Notre carnet de commandes est complet pour le moment;
<input type="checkbox"/>	Nous refusons une ou plusieurs exigences de la demande de prix;
<input type="checkbox"/>	Autre : (veuillez indiquer la raison)
<p>La présente demande de prix est faite à titre informatif seulement et n'est pas intégrée à un processus de soumission. La Municipalité se réserve le droit de ne pas donner suite à cette demande et/ou de modifier ses exigences et quantités au besoin. La Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la participation du signataire à cette demande de prix.</p> <p>Pour toute information, le signataire peut communiquer avec Raphaël Vincent, coordonnateur des travaux publics et des services techniques, au 450 889-5871 poste 236.</p> <p>Veuillez transmettre votre prix à l'adresse vincent@sainte-melanie.ca avant 11 h 00, le 1^{er} décembre 2022.</p>	

GRILLE DE PRIX DÉTAILLÉE		
Phases		Montant
1	Cueillette d'information, relevé, propositions des différents scénarios	4 000,00\$
2	Estimation du coût des travaux	1 500,00\$
3	Préparation des plans et devis à 50% d'avancement	2 500,00\$

4	Préparation des plans et devis à 100% d'avancement	2 500,00 \$		
5	Demandes d'autorisations, si requises (MTQ)	1 500,00 \$		
6	Production des documents d'appels d'offres le contrôle qualitatif des matériaux	1 000,00 \$		
7	Préparation des documents et appels d'offres pour les entrepreneurs, incluant analyse et recommandations	1 000,00 \$		
8	Surveillance et coordination des travaux - BUREAU	Coût/semaine		Coût total
		1 210,00 \$		9 680,00 \$
9	Surveillance des travaux - CHANTIER	Coût à l'heure	Coût/semaine	Coût total
		60,00 \$	2 950,00 \$	23 600,00 \$
10	Mise en service, plans tel que construit, attestations finales, recommandations de paiement, etc.	500,00 \$		
11	Taux horaire	Technicien de chantier	Ingénieur Jr.	Ingénieur Sr.
		80 \$/h	85 \$/h	175 \$/h
	SOUS-TOTAL	47 780,00 \$		
	TPS (5 % sur le montant du sous-total)	2 389,00 \$		
	TVQ (9,975 % sur le montant du sous-total)	4 766,06 \$		
GRAND TOTAL		54 935,06 \$		

Soumission GTS-022-3437

Nom du client :	Municipalité de Sainte-Mélanie
Personne ressource :	Monsieur Raphaël Vincent
Adresse de facturation :	10, rue Louis-Charles-Panet, Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0
N° téléphone :	450 889-5871, poste 236
Adresse courriel :	rvincent@sainte-melanie.ca

Site : Chemin du Lac Sud, Sainte-Mélanie (Québec)

Détail du service

Description des travaux	Prix unitaire	Délais ^(1,2)	Montant total
Forage géotechnique exploratoire (factuel)	Voir le tableau de ventilation.	Réservation de la foreuse 16 novembre 2022 Résultats préliminaires 3-4 semaines suivant le forage	3 350 \$
Sous-total :			3 350,00 \$
TPS (5 %) :			167,50 \$
TVQ (9,975 %) :			334,16 \$
TOTAL :			3 851,66 \$

⁽¹⁾ La date des travaux de terrain dépend de la disponibilité des équipements nécessaires pour la réalisation du mandat. Présentement, nous serions en mesure de forer suite aux travaux de la rue Beaulieu. **La présente offre est valide uniquement si le forage est effectué à la suite des forages prévus le 16 novembre sur la rue Beaulieu.**

⁽²⁾ Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 22 décembre 2022 au 8 janvier 2023 pour la période des Fêtes.

Entente avec

 David Giguère, ing. Chef de service – Géotechnique (N° OIQ : 145597)	10 novembre 2022 Date
Votre numéro de bon de commande : _____	

RV

Initiales

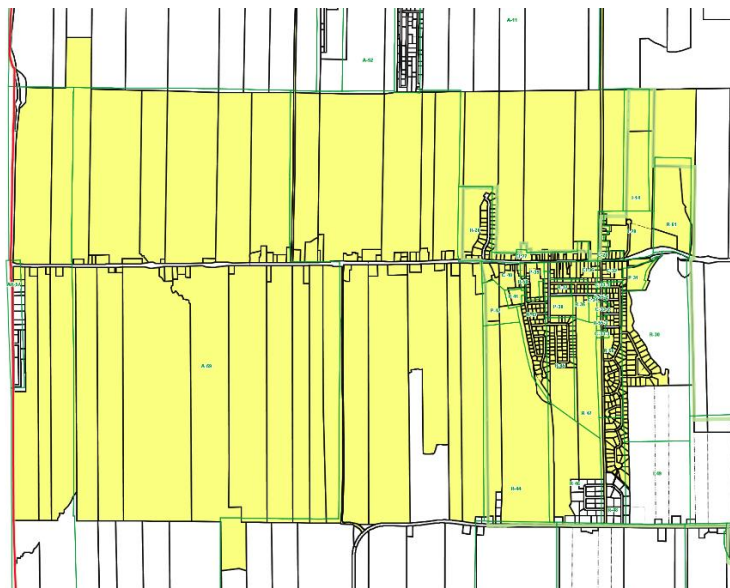
12 366, rue Lachapelle
Montréal (Qc) H4J 2M8
Tél. : 514 737-9139

1154, rue Principale
St-Roch-de-L'Achigan (Qc) J0K 3H0
Tél. : 450 588-3374

5, rue des Sources, suite 206
Windsor (Qc) J1S 2X3
Tél. : 819 481-0217

ANNEXE « D »

Secteur de taxation
Immeubles imposables – Aqueduc du Village



ANNEXE « E »

Lettre d'admissibilité aide financière - TECQ 2019-2023

François Alexandre Guay

De: portail@mamh.gouv.qc.ca
Envoyé: 21 septembre 2022 11:44
À: François Alexandre Guay
Cc: helene.pearson@transports.gouv.qc.ca
Objet: Sainte-Mélanie (61050) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

Catégories: Bleu

François-Alexandre Guay
Directeur général
Sainte-Mélanie
10, rue Louis-Charles-Panet
Sainte-Mélanie (QC) J0K 3A0

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 2 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 20 septembre 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et par le ministère des Transports.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation sera disponible prochainement à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

VEUILLEZ NE PAS RÉPONDRE AU PRÉSENT COURRIEL. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Web du programme sous la rubrique Infrastructures sur le site Web du Ministère ou à communiquer avec nous à l'adresse : tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca.

Meilleures salutations,

1



taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Municipalité (code géographique) : Sainte-Mélanie (61050)
Programme : TECQ 2019-2023

Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1161050

N° de version : 2

État du dossier : Transmis

Date de transmission : 2022-08-25

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	1 736 550 \$
Montant de la contribution gouvernementale	1 736 550 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	3 109
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	777 250 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 736 550 \$
Total des investissements à réaliser	2 513 800 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	195 000 \$	195 000 \$
2022-2023	857 591 \$	350 000 \$	1 207 591 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	857 591 \$	545 000 \$	1 402 591 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	90 000 \$	0 \$	90 000 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	90 000 \$	0 \$	90 000 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	6 000 \$	0 \$	6 000 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	6 000 \$	0 \$	6 000 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	12 959 \$	12 959 \$
2022-2023	165 000 \$	0 \$	165 000 \$
2023-2024	60 000 \$	0 \$	60 000 \$
Total	225 000 \$	12 959 \$	237 959 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	207 959 \$	207 959 \$
2022-2023	1 118 591 \$	350 000 \$	1 468 591 \$
2023-2024	60 000 \$	0 \$	60 000 \$
Total	1 178 591 \$	557 959 \$	1 736 550 \$

ANNEXE « F »

Localisation des travaux de bouclage de réseau d'aqueduc sur le chemin du Lac Sud

